

**Le comité syndical
du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde
s'est réuni
le vendredi 29 mars 2002
au siège du SMACOPI
sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON.**

Assistaient également à cette réunion :

- . M. Yves BUTEL
- . Mme Pia DAX
- . M. Guy CHAMPION
- . M. Pierre BAMIÈRE
- . M. Thierry HUET
- . M. Jean-Marie MACHAT
- . M. Guy ROUSSEL
- . M. Nicolas LOTTIN
- . M. Michel LETOCART
- . M. Pierre-Yves FAUQUET
- . M. Guy DELAHAYE

Participaient également à cette réunion :

- . M. Jean-Christian CORNETTE
- . M. Thierry BALESDENT
- . M. Pierre de LIMERVILLE
- . Mme Pascale SINGLE
- . Mme Isabelle MUCHEMBLED
- . M. Pierre NOEL

Absents excusés :

- . M. Alain GEST
- . M. Fernand DEMILLY
- . M. Stéphane HAUSSOULIER
- . M. Philippe BEAUVISAGE
- . M. Gilbert MATHON
- . M. Jean-Claude VANNICATTE
- . M. Pierre MARTIN
- . M. Guy LACHEREZ

RELEVÉ DE DÉCISIONS

I - BUDGETS

SMACOPI

1 - Compte Administratif 2001 - Budget Principal

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2001 du Budget principal du SMACOPI.

2 - Compte Administratif 2001 - Budget Annexe

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2001 du budget annexe ZAC du ROYON.

3 - Affectation du résultat de l'exercice 2001 - Budget Principal

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2001 au budget principal du SMACOPI

4 - Affectation du résultat de l'exercice 2001 - Budget Annexe ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2001 du budget annexe du SMACOPI

5 - Budget Primitif 2002 du SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2002 du SMACOPI.

6 - Budget Primitif 2002 - Budget Annexe ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité, le budget primitif 2002 du budget annexe ZAC du Royon.

REGIE COTE PICARDE LOISIRS

7 - Compte Administratif 2001

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2001 de la Régie Côte Picarde Loisirs.

8 - Affectation du résultat de l'exercice 2001

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2001

9 - Budget Primitif 2002

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité, le budget primitif 2002 de la Régie Côte Picarde Loisirs.

REGIE DE L'AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME

10 - Compte Administratif 2001

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2001 de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme.

11 - Affectation du résultat de l'exercice 2001

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2001 de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme.

12 - Budget Primitif 2002

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2002 de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme.

II - GESTION DES MILIEUX NATURELS

13 - Green days / Journées Vertes - Partenariat SMACOPI - EUROSITE

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention fixant les modalités administratives et financières du partenariat SMACOPI - Eurosité

14 - Demande de plan de chasse chevreuil et sangliers - Campagne 2002 - 2003

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à inscrire la somme de 56,41 € au budget primitif 2002 concernant la demande du plan de chasse chevreuils et sangliers pour la campagne 2002 - 2003.

RESERVE NATURELLE DE LA BAIE DE SOMME

15 - Création d'un poste d'agent d'entretien pour l'accueil et la surveillance

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent d'entretien pour l'accueil et la surveillance de la réserve naturelle de la Baie de Somme et autorise son Président à modifier en conséquence le tableau des effectifs au 1er avril 2002 en tenant compte des mouvements de personnel au 1er trimestre 2002 ainsi qu'à embaucher un agent occasionnel en attendant la procédure de recrutement.

OPERATION GRAND SITE

16 - Etude Préalable : sélection d'un groupement de bureaux d'études

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres en date du 29 mars 2002 et autorise son Président à signer le marché avec le cabinet Atelier de l'Ile, délivrer l'ordre de service correspondant ainsi qu'engager les dépenses correspondantes.

II - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

SMACOPI

17 - Taxe de séjour : modalités de répartition

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les modalités de répartition de la taxe de séjour et autorise son Président à effectuer les mandatements correspondants.

18 - Dotation globale de fonctionnement 2001 : modalités de répartition

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les montants de la Dotation globale de fonctionnement à répartir entre les communes et autorise son Président à effectuer les mandatements correspondants.

19 - Renouvellement convention ADI 80 - Année 2002

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec l'Association Départementale pour l'Insertion (ADI 80).

20 - Résorption emploi précaire - Fonction Publique Territoriale

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à prévoir la création pré-affectée de quatre postes concernant la résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique Territoriale.

CAYEUX-SUR-MER - GESTION DES FLUX TOURISTIQUES

21 - Consultation pour une prestation de géomètre

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir la prestation de la SARL GALLET pour un montant de 4 092,71 € TTC et autorise son Président à signer la lettre de commande correspondante.

22 - Demande d'ouverture d'une enquête publique conjointe à une déclaration d'utilité publique emportant modification du PLU

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à saisir le Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique conjointe à une déclaration d'utilité publique emportant modification du PLU.

23 - Gestion des flux touristiques et reconquête paysagère de la Pointe du Hourdel : Avenant n° 1 à la convention avec le bureau d'études SCE

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'engager les prestations complémentaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives, et autorise son Président à signer un avenant n°1 au contrat d'étude passé avec SCE pour un montant total de 4 024,54 € TTC.

FORT-MAHON PLAGES/QUEND/ LE CROTOY

24 - Opération plage propre - Saison 2002 - Renouvellement du marché à bons de commande

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de renouveler le marché à bons de commande concernant le nettoyage des plages pour la saison 2002 et autorise son Président à engager les dépenses correspondantes sous réserve de l'engagement financier de l'ensemble des communes concernées.

PLAN VELO COTE PICARDE

25 - Lot L signalisation touristique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 1 au marché à bons de commande du lot L " Signalétique touristique " reprenant les 3 prix supplémentaires :

- réalisation de 4 rainures vertes par borne, 47 € l'unité (onze bornes sont concernées),
- dépose et évacuation de panneaux et supports métalliques, 69 € l'unité (environ une dizaine d'unité),
- réalisation d'un médaillon portant le logo vélo " Rives Manche ", sur la partie supérieure du mât bois, 12,3 € l'unité (23 mâts) ainsi qu'à délivrer les bons de commande correspondants.

26 - Boucles de découverte

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le principe de la signature d'une convention avec l'Office National des Forêts concernant les boucles de découverte du Plan Vélo Côte Picarde.

27 - Convention tripartite pour la gestion du projet " vélo électrique Côte Picarde " entre le SMACOPI, EDF Picardie et Pierre et Vacances Belle Dune

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement présenté ci-joint et autorise son Président à solliciter les financements, engager les dépenses liées au projet ainsi qu'à signer la convention, ci-jointe, entre EDF, Pierre & Vacances et le SMACOPI sur la base du modèle de convention ci-annexée.

III - REGIE COTE PICARDE LOISIRS

CAP HORN

28 - Marché de chauffage - ventilation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à solder le marché de chauffage - ventilation avec la société AXIMA.

29 - Avenant n° 1 au Marché de chauffage - ventilation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres en date du 29 mars 2002 et autorise son Président à signer l'avenant n° 1 au marché de chauffage - ventilation ainsi qu'à délivrer l'ordre de service correspondant.

MAISON DE L'OISEAU

30- Fermeture de la halle - Choix du maître d'œuvre

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir la candidature de Mme CASTEL concernant la maîtrise d'œuvre de la fermeture de la halle de la Maison de l'Oiseau et autorise son Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant et signer l'ordre de service.

JARDINS DE VALLOIRES

31 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de " l'Espace Lamarck " : Acte de sous-traitance

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de sous-traitance avec M. Olivier BAERT pour un montant de 25 953,70 € HT concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'Espace Lamarck des Jardins de Valloires

32 - Restructuration du pavillon d'accueil - Avenant n°1 aux lots 1 - 2 - 3

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres en date du 29 mars 2002 et autorise son Président à signer les avenants n° 1 aux lots 1 - 2 - 3 concernant la restructuration du pavillon d'accueil des Jardins de Valloires.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE

33 - Gestion en régie du Parc

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le marché de prestations de service avec l'Association Marquenterre Nature pour un montant de 387 912,18 € HT ainsi qu'à délivrer l'ordre de service correspondant concernant la gestion du parc ornithologique du Marquenterre pour la période du 30 mars 2002 au 30 juin 2002.

34 - Pavillon d'accueil : Consultation - Contrôle technique - Accessibilité et sécurité des bâtiments

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité de solliciter l'accord du propriétaire afin que le Président du SMACOPI soit autorisé à faire vérifier par un bureau d'étude, la conformité des installations du pavillon d'accueil au regard des règles d'accessibilité et de sécurité ainsi qu'à lancer une consultation.

35 - Tarifs 2002

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs

36 - Encaissement des recettes provenant de la location des jumelles et de la vente des livrets-guides du Parc

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, que la Régie d'exploitation " Parc Ornithologique du Marquenterre " encaisse les recettes provenant de la location de jumelles et de la vente des livrets-guides du Parc et adopte le principe de reversement de ces recettes à la SARL Domaine du Marquenterre.

37 - Fonds de caisse

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à instaurer un fonds de caisse de 1 000 euros afin d'assurer les fonds de roulement en monnaie de la Régie du Parc Ornithologique du Marquenterre.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

38 - Cayeux-sur-Mer/Le Hourdel - Gestion des flux touristiques et reconquête paysagère de la pointe du Hourdel - Acquisitions foncières des propriétés des domaines aux abords de la Route Blanche

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à acquérir les

parcelles cadastrées section A n° 167 - 838 - 841 - 851 situées sur la commune de Cayeux-sur-Mer aux prix de 0,30 € le m² (estimation des Domaines) pour une estimation totale de 12 879 €uros et autorise son Président à rechercher les financements correspondants ainsi qu'à signer les actes administratifs de cession.

39 - Participation à l'Assemblée Générale du Club des Plus Belles Baies du Monde

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte, à l'unanimité, la prise en charge par le SMACOPi des frais de transport de Monsieur CORNETTE pour un montant de 766,49 € dans le cadre de sa participation à l'assemblée générale du Club des Plus Belles Baies du Monde au Mexique.

40 - Financement des projets de la Côte Picarde

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de mandater son Président afin qu'il rencontre à nouveau le Président du Conseil Régional de Picardie concernant le financement des projets de la Côte Picarde.

41 - Surveillance de la colonie de phoques de la Baie de Somme - Premier trimestre 2002

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à solliciter les partenaires financiers concernant la surveillance de la colonie de phoques de la Baie de Somme ainsi qu'à procéder au règlement de l'Association Picardie Nature dans le cadre de la signature d'une convention d'une durée de trois mois.

42 - Nettoyage du littoral - Ramassage manuel des macro-déchets

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de poursuivre le débat sur le principe du ramassage manuel des macro-déchets sur le littoral de la Côte Picarde et autorise son Président à rechercher la ou les solutions efficaces.

43 - Maison de l'Oiseau - Festival de l'Oiseau

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, que la Maison de l'Oiseau offre :

- 1 000 pass " Pèlerin Magazine "
- 200 pass " Vivre avec les oiseaux "
- 150 entrées pour l'opération " Vimeu Vert " dans le cadre du partenariat avec le Festival de l'Oiseau.

44 - Motion à propos du cygne tuberculé

Après en avoir délibéré, le comité syndical émet, à l'unanimité, le souhait qu'un diagnostic précis soit établi sur l'impact du Cygne tuberculé sur son environnement, afin qu'à terme il soit possible de proposer des mesures permettant le maintien ou la restauration de la bio-diversité actuellement affectée par les effectifs de cette espèce.